



FORMATION INTER-ENTREPRISES *

3 jours

Formation SSCT des membres élus du CSE et de la CSSCT - Renouvellement de mandat

à partir de 950 € net de taxe par participant

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Article R.2315-9 du Code du travail
- Développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et la capacité d'analyse des conditions de travail
- S'initier aux méthodes et procédés à mettre en oeuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

PUBLIC VISÉ

Tout public

PRÉ-REQUIS

Sans niveau spécifique

AIDES AU FINANCEMENT **

Cap Emploi
Opérateurs de Compétences (OPCO)
France Travail
Entreprise

*** sous conditions*

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

100% Présentiel

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Mise en situation
Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation
Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription
Demande de devis

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Contactez-nous

** Toutes nos formations sont possibles en INTRA-ENTREPRISE (devis sur demande).*

Retrouvez toutes les informations sur
laho-formation.fr

N° Vert 0 805 384 384



PROGRAMME DE LA FORMATION

Rappel du Fonctionnement du CSE et de la CSSCT Cadre réglementaire et moyens, outils et acteurs de prévention en Santé Sécurité au Travail

Prévention des risques professionnels Analyse des situations de travail

Jour 1

- Identifier les enjeux généraux de la prévention
- Définitions (accident du travail, accident du trajet, maladies professionnelles)
- Enjeux économiques, humains et juridiques
- Connaître le champ d'intervention du CSE : la notion de danger grave et imminent
- Apprécier la situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques
- Le processus d'apparition du dommage
- La réglementation Connaître les prérogatives des différents acteurs externes et savoir les mobiliser
- Rechercher et exploiter les informations externes à l'entreprise pouvant être utilisées

Jour 2

- Connaître et distinguer les niveaux de responsabilités en matière de prévention
- Apprécier la situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques
- Valeurs et bonnes pratiques
- Connaître l'ensemble des droits et prérogatives réglementaires du CSE
- L'organisation des réunions plénières et extraordinaires
- Les missions du CSE

Jour 2 (suite)

- Les moyens du CSE
- Le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Connaître le champ d'intervention du CSE
- La notion de danger grave en santé publique et environnement
- La notion d'atteinte à la santé physique et mentale

Jour 3

- Participer efficacement à l'évaluation des risques professionnels
- Préparer efficacement une réunion
- Participer efficacement à l'évaluation des risques psychosociaux
- Participer efficacement à l'analyse d'un accident du travail
- Proposer et hiérarchiser les mesures de prévention
- Préparer et suivre un plan d'actions Réévaluer : lier les analyses a priori avec les analyses a posteriori

CETTE FORMATION EST PROPOSÉE DANS NOS CENTRES DE :

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

DUNKERQUE

LENS

LEULINGHEM

ROUBAIX



PROCHAINES SESSIONS

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

Session 1 : 22, 23 et 24 juin 2026

Session 2 : 12, 13 et 14 octobre 2026

DUNKERQUE

Session 1 : 12, 13, et 14 octobre 2026

LENS

Session 1 : 24, 25 et 26 juin 2026

Session 2 : 28, 29 et 30 septembre 2026

LEULINGHEM

Session 1 : 8, 9 et 10 juin 2026

Session 2 : 16, 17 et 18 novembre 2026

ROUBAIX

Session 1 : 14, 15 et 16 septembre 2026

Session 2 : 16, 17 et 18 novembre 2026

